



La fiscalité des yachts ; enjeux juridiques

Actualité législative publié le 01/02/2025, vu 17 fois, Auteur : [Yanis MOUHOU](#)

La fiscalité des yachts est un domaine complexe qui nécessite une connaissance approfondie des régimes fiscaux nationaux et internationaux

Les yachts, en tant qu'objets de luxe, représentent un secteur particulier de l'immobilier et des biens de consommation, souvent associés à des individus ou des entreprises fortunées. Ces biens, d'une valeur élevée, sont soumis à des régimes fiscaux spécifiques qui varient considérablement en fonction du pays de résidence du propriétaire, de la localisation du yacht, de son usage et des modalités de financement. La fiscalité des yachts pose de nombreux enjeux pour les propriétaires, qu'il s'agisse des taxes sur l'acquisition, de la TVA, des droits de douane, des frais d'entretien ou de la gestion des revenus générés par la location. Cet article explore les aspects fiscaux les plus importants relatifs à la possession et à l'exploitation des yachts et propose des stratégies d'optimisation fiscale pour les propriétaires.

I. La fiscalité de l'acquisition d'un yacht

A. Les droits de douane et la TVA

L'achat d'un yacht implique le paiement de diverses taxes, notamment des droits de douane et de la TVA. La fiscalité de l'acquisition dépend de plusieurs facteurs, dont la nationalité du propriétaire et le lieu d'achat du yacht.

1. **Les droits de douane** : Lors de l'importation d'un yacht dans un pays, des droits de douane peuvent être exigés. Les droits de douane varient selon la juridiction, mais les pays de l'Union européenne, par exemple, appliquent des droits sur les yachts importés en fonction de leur valeur, de leur taille et de leur type.
2. **La TVA** : La TVA (Taxe sur la Valeur Ajoutée) est l'une des taxes les plus significatives dans l'acquisition d'un yacht. En Europe, la TVA peut s'appliquer sur le prix d'achat du yacht. Toutefois, des exonérations peuvent exister dans certains cas :
 - **Vente intra-communautaire et exportation** : Si le yacht est acheté dans un autre pays de l'UE et sera utilisé à l'extérieur de l'Union, une exonération de TVA peut être obtenue sous certaines conditions, à condition que le yacht quitte effectivement l'UE dans un délai imparti.
 - **Utilisation commerciale** : Si le yacht est destiné à être exploité dans un cadre commercial (location, charte), une exonération de TVA peut être envisagée, mais cela nécessite une gestion rigoureuse de la documentation et de l'usage du yacht.

B. L'acquisition via une société

De nombreux propriétaires de yachts choisissent de créer des sociétés ou des structures juridiques spécifiques pour acheter et détenir leur yacht. Ces structures offrent des avantages fiscaux en termes de gestion des revenus générés par le yacht et de réduction des taxes sur l'acquisition.

1. **Les sociétés offshore** : Certaines personnes choisissent de créer une société dans une juridiction offshore (par exemple, dans les îles Caïmans, Monaco, ou les îles Vierges britanniques) pour acheter le yacht. Ces juridictions peuvent offrir des régimes fiscaux plus avantageux, notamment l'absence de TVA et de droits de douane sur les yachts achetés.
2. **Les sociétés de gestion et de location** : Les sociétés spécialisées dans la gestion de yachts, notamment celles qui gèrent des yachts à des fins de location, peuvent permettre au propriétaire de bénéficier de certains avantages fiscaux, tels que la déduction des frais d'exploitation, des entretiens, et des amortissements.

II. Les taxes récurrentes sur la possession d'un yacht

A. La taxe de navigation

Certains pays ou régions imposent une taxe annuelle pour la navigation des yachts. Cette taxe est généralement calculée en fonction de la taille et de la capacité du yacht, et elle peut varier d'un pays à l'autre. Par exemple, en France, la taxe annuelle sur les yachts est calculée en fonction du tonnage du bateau et de la zone géographique dans laquelle il est enregistré.

Les propriétaires de yachts doivent également être conscients des coûts d'immatriculation et de permis nécessaires pour naviguer dans certaines zones. Ces frais peuvent varier en fonction du type d'utilisation (commerciale ou personnelle) et de la durée de séjour du yacht dans les eaux internationales ou locales.

B. La taxe sur le stationnement

Dans certains pays, la taxe sur le stationnement dans les ports et marinas peut également représenter un coût important pour les propriétaires de yachts. Ces taxes sont souvent calculées sur la base de la taille du yacht, de sa longueur, de son tirant d'eau ou de son poids, et peuvent représenter un pourcentage de la valeur du yacht ou être une somme forfaitaire annuelle.

III. La fiscalité liée à l'exploitation commerciale du yacht

A. La location et la charter

Un yacht peut générer des revenus via la location, ou "charter", à des tiers. Lorsque le yacht est utilisé à des fins commerciales, il est soumis à un régime fiscal distinct, avec des implications fiscales tant au niveau national qu'international.

- 1.

La TVA sur la location : La location d'un yacht peut être soumise à la TVA, mais des exonérations ou réductions peuvent s'appliquer. Par exemple, en Europe, les locations de yachts destinées à des clients non européens peuvent bénéficier d'une exonération de TVA, à condition que le yacht quitte l'UE dans un délai déterminé après la fin de la location.

2. **Les revenus générés par la location** : Les revenus issus de la location du yacht, qu'ils proviennent de la location d'un yacht de luxe ou de services annexes (catering, équipage, excursions), sont généralement considérés comme des revenus commerciaux et sont soumis à l'impôt sur les sociétés, à moins que le yacht soit structuré sous un régime spécifique permettant de les exonérer.

B. L'amortissement et les charges déductibles

Les propriétaires qui utilisent leur yacht à des fins commerciales peuvent bénéficier de l'amortissement du yacht, c'est-à-dire de la possibilité de déduire une partie de la valeur d'achat du yacht au fil du temps. Les frais d'entretien, de gestion, d'équipage, de carburant et d'assurance peuvent également être déductibles des revenus générés par le yacht, réduisant ainsi la base imposable.

IV. Les stratégies fiscales pour optimiser la gestion fiscale des yachts

A. L'optimisation via les structures juridiques

L'un des moyens les plus courants pour optimiser la fiscalité d'un yacht est de le posséder et de l'exploiter via une société. Cela permet de bénéficier d'une gestion fiscale plus souple, de déduire des charges, et de profiter de l'amortissement. Par ailleurs, certaines juridictions offrent des incitations fiscales pour les sociétés enregistrées localement, offrant des avantages en matière de TVA, de droits de douane et de taxation sur les revenus.

B. L'achat dans des juridictions avantageuses

Les propriétaires peuvent choisir d'acheter leur yacht dans des juridictions où les taxes sont moins élevées. Certaines destinations, telles que Monaco, les îles Caïmans ou les îles Marshall, offrent des avantages fiscaux intéressants pour les yachts, y compris l'absence de TVA, des droits d'importation réduits, et des taxes annuelles plus faibles.

C. L'optimisation des revenus de location

Les propriétaires qui souhaitent louer leur yacht à des fins commerciales peuvent optimiser la fiscalité de leurs revenus en s'assurant que leur yacht est enregistré dans une juridiction où les revenus générés par la location bénéficient d'une exonération de TVA. De plus, en établissant une société de gestion pour le yacht, les propriétaires peuvent bénéficier de déductions fiscales sur les dépenses d'exploitation.